

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 janvier 2025 - DÉLIBÉRATION N° 05/2025

attribuant une subvention exceptionnelle au District de Volley-ball de HIVA-OA pour l'organisation du Challenge de volley-ball des Marquises en février 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX (19)	Présent	Absent	Procuration à
Mme RAUZY Joëlle, ép. FREBAULT	X		
M. MENDIOLA Aroma	X		
Mme CLARK Elvina	X		
M. TEIKIOTIU Olive	X		
Mme FREBAULT Feiautini Hélène	X		
M. BONNO Charles	X		
Mme TIAIHO ép. LE BRONNEC Alanda		X	FREBAULT Joëlle
M. SCALLAMERA Jean-Yves	X		
Mme KAYSER Tepua		X	BONNO Charles
M. LE BRONNEC Yann		X	FREBAULT Hélène
Mme TETUAVEROA Elisabeth	X		
M. BONNO Jean-Pierre	X		
Mme VAATETE Monique	X		
M. POEVAI Rogatien		X	TETUAVEROA Elisabeth
M. TOUATEKINA Haihapaiaatehaoe	X		
Mme O'CONNOR Odette		X	CLARK Elvina
M. TEHAAMOANA Etienne		X	
Mme MOKE Diane		X	
M. TEHAAMOANA Domingo		X	

SECRETAIRE DE SEANCE
CLARK Elvina

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
19	11	14

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 janvier, le Conseil Municipal de la commune de Hiva Oa, convoqué le 13 janvier 2025 (affichage le 13 janvier 2025) conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est assemblé à 15 heures dans la salle de réunion de la Mairie de Atuona, sous la présidence de Mme le Maire Joëlle Frebault.

Exposé des motifs :

Le Maire fait mention d'une requête de subvention transmise à la municipalité par le District de Volley-Ball de HIVA-OA. Cette demande vise à obtenir un financement pour l'organisation du challenge volley-ball des Marquises de ce mois de février. Cet événement verra la participation des équipes de toutes les îles de l'archipel, avec plus d'une centaine d'athlètes, pendant 10 jours de compétition à HIVA-OA. Le Maire demande à Monsieur Olive TEIKIOTIU, 5ème adjoint et Président d'honneur du District de Volley-ball de HIVA-OA, ainsi qu'à Monsieur Jean-Pierre BONNO, conseiller municipal et conjoint de la trésorière du district de volley-ball, de quitter la salle du conseil municipal au moment du vote de la délibération. Le conseil municipal est appelé à donner son accord sur cette requête de subvention.

VU la loi organique n° 2004- 192 du 27 février 2004 modifiée, portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004- 193 du 27 février 2004, complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général des collectivités territoriales applicables aux communes de la Polynésie française, à leurs groupements et à leurs établissements publics dans sa version applicable à la Polynésie française ;

Sur proposition du Maire, qui émet un avis favorable à la présente demande dans la mesure où il est nécessaire d'aider toute Association s'impliquant dans l'encadrement de notre jeunesse et qui contribuent à la lutte contre l'oisiveté des jeunes, cause de nombreuses dérives.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré, par 14 voix pour dont 5 procurations, 0 abstention et 0 voix contre,

ADOpte

ARTICLE 1er : Est attribuée à « l'Association District de Volley Ball des Marquises Sud », ayant son siège à HIVA-OA, une subvention exceptionnelle d'un montant 1 500 000 de FCPF (un million cinq cent mille Francs cfp) pour financer l'organisation du challenge de volley-ball des Marquises au mois de février.

ARTICLE 2 : Le montant de la subvention sera versé au compte courant bancaire de l'association, à savoir :
SOCREDO n° 17469 00013 07021151000 71, dès que la présente délibération sera rendue exécutoire.

ARTICLE 3 : La dépense est imputable à l'article 6574 du Budget Communal.

ARTICLE 4 : dit que conformément aux dispositions de l'article R421-1 et R421-2 du Code de Justice Administrative, le Tribunal Administratif de la Polynésie Française peut être saisi par la voie du recours formée contre la présente délibération dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. La juridiction administrative peut être également saisie par application de Tél-recours citoyens accessible via le site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Le Maire Mme Joëlle FREBAULT	1^{er} adjoint au maire M. Aroma MENDIOLA	2^{de} adjointe au maire Mme Elvina CLARK	3^{ème} adjoint au maire M. Charles BONNO	4^{ème} adjointe au maire Mme Hélène FREBAULT	5^{ème} adjoint au maire M. Olive TEIKIOTIU
Le Maire Délégué M. Hainrapa/atenape TOUATEKINA	Conseillère Municipale Mme Alanda TIAIHO	Conseiller Municipal M. Jean-Yves SCALLAMERA	Conseillère Municipale Mme Ornella KAYSER	Conseiller Municipal M. Yann LEBRONNEC	Conseillère Municipale Mme Elisabeth TETLAVEROA
Conseiller Municipal M. Jean-Pierre BONNO	Conseillère Municipale Mme Monique VAATEFE	Conseiller Municipal M. Rogatien POEVAI	Conseillère Municipale Mme BREMOND Odette	Conseiller Municipal M. Etienne TEHAAMOANA	Conseillère Municipale Mme Diane MOKE
					Conseiller Municipale M. Domingo TEHAAMOANA

Acte rendu exécutoire après transmission via l'application @CTES :

Le 17 01 2025

Et publication ou notification

Du _____

Le Maire,
(signature et cachet)

